

# Solaire Photovoltaïque



Le rayonnement solaire est une **énergie renouvelable**,  
inépuisable et 100% naturelle.

L'utilisation de cette énergie propre pour produire de l'électricité  
est un excellent moyen de concilier préoccupations écologiques  
et considérations pratiques.



**Un double  
atout**



## ► Pour vous d'abord

- Installation de haute fiabilité.
- Valorisation de votre patrimoine immobilier.
- Coût de fonctionnement très faible.
- Entretien réduit.
- Incitations financières des pouvoirs publics pour compléter le financement de l'installation.

## ► Pour la planète

Producteur d'énergie *verte* et renouvelable, vous participez, par votre geste citoyen, à la lutte contre le réchauffement climatique et au respect de l'environnement.

**Vous produisez  
une électricité propre  
et la revendez  
au meilleur prix !**



## ► Un investissement sûr et rentable

Grâce à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques posés en toiture de votre résidence, vous bénéficiez :

- **de 20 ans de revenus** garantis par contrat signé avec EDF à un tarif préférentiel et indexé sur le coût de la vie (engagement fixé par arrêté ministériel).
- **d'un crédit d'impôt\*** dit de "développement durable" sur le matériel acheté et qui vient ainsi récompenser votre engagement.
- **d'une défiscalisation des revenus\*** issus de la vente de "votre" électricité verte.
- **d'une TVA réduite à 5,5%\***. Ce taux s'applique pour les résidences ayant été construites il y a plus de 2 ans.

**lumensol, c'est l'assurance de s'adresser à un professionnel qui :**

- possède les compétences nécessaires à votre installation photovoltaïque raccordée au réseau ou en site isolé.
- s'engage à respecter les 10 points de la charte Quali PV.
- justifie des assurances obligatoires (responsabilité civile et décennale).



\*Dommages susceptibles d'être modifiés



## ► Un placement éthique respectueux des générations futures.

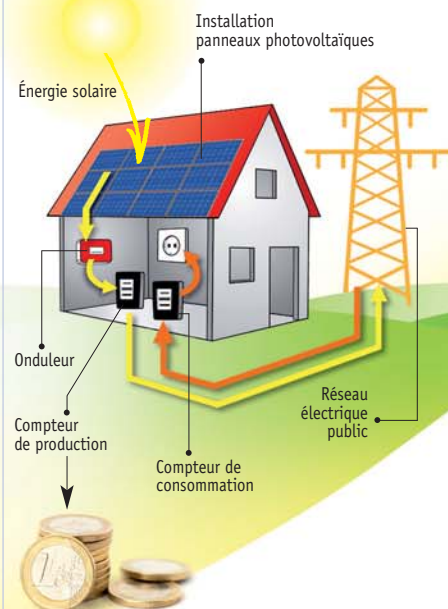
- 10 m<sup>2</sup> de cellules photovoltaïques produit environ 1700 kWh/an et économise l'émission de 170 kg de CO<sub>2</sub>/an en moyenne.
- L'énergie électrique est produite sans mouvement, sans déchet, sans aucune pollution sonore et sans perturbation pour l'environnement.
- La maintenance d'une installation photovoltaïque est réduite à son état de propreté.
- Les matériaux employés ainsi que l'absence d'usure mécanique garantissent une production électrique jusqu'à 25 ans et une durée de vie des panneaux supérieure à 30 ans.
- Au travers d'un programme volontaire de reprise et de recyclage des panneaux photovoltaïques (PV Cycle), lumensol assume les responsabilités les concernant d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur.
- L'énergie solaire est disponible partout et peut fournir l'électricité dans des lieux éloignés de tout réseau électrique.

**Avoir une installation solaire chez soi est un geste rentable et écologique.**

CO<sub>2</sub> = 0



## ► Pour mémoire



Ne pas jeter sur la voie publique.

**lumensol**  
[ énergies renouvelables ]